

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission des programmes de l'enseignement secondaire spécialisé

A.Gt 29-06-2006

M.B. 02-06-2009

Modifications :

A.Gt 10-07-09 (M.B. 10-11-09)

A.Gt 07-09-09 (M.B. 29-10-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, notamment les articles 17, 36, 50 et 62;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2004 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission des programmes de l'enseignement secondaire spécialisé;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement spécialisé, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Arrête :

modifié par A.Gt 10-07-2009 ; A.Gt 07-09-2009

Article 1^{er}. - La Commission des programmes pour l'enseignement secondaire spécialisé est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement spécialisé :

Mme Françoise BOGAERTS

M. Emile FIEVET

Mme Bernadette CULOT

M. Freddy SOHIER

Mme Renée THILMANY

Mme Rose ROMAIN

M. Jean-Paul NOEL

M. Philippe ENGLEBERT

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Yasmine LORENT

M. Pierre FENAILLE

3° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Pascale DUPAIX.

Article 2. - Le Ministre ayant l'Enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 juin 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :



La Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement obligatoire et de
l'Enseignement de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

